

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Les ouvrières à Notre-Dame. — III Le cinquantenaire du Précieux-Sang.—IV La loi de séparation en Portugal. — V Portioncule dominicale (*A suivre*). — VI Nominations ecclésiastiques. — VII Société d'une messe. — VIII Prières des Quarante-Heures.

AU PRONE

Le dimanche, 24 septembre

On annonce :

Les exercices du mois d'octobre (1) ;

La fête du Saint-Rosaire ;

Dans le dioc. de Montréal, la collecte pour les hôpitaux; dans le dioc. de Joliette, la collecte pour les séminaristes ;

Là où la Confrérie du Saint-Rosaire est établie, l'indulgence plénière *toties quoties* (de midi, samedi à minuit dimanche).

NOTE.—*On peut se confesser dès le jeudi pour gagner l'indulgence toties quoties de la fête du Saint-Rosaire; on peut communier samedi ou dimanche.*

(1) La récitation publique ou privée du rosaire pendant le mois d'octobre. donne droit aux indulgences suivantes :

1o Une indulgence *partielle* de 7 ans et 7 quarantaines pour l'exercice quotidien du mois.

2o Deux indulgences *plénières*: a) pour ceux qui, le jour de la fête du Rosaire et chacun des sept jours suivants (du dimanche au dimanche inclusivement) auront récité au moins la troisième partie du rosaire, pourvu que